

DECRET N°2013-119 DU 05 MARS 2013

portant approbation du budget prévisionnel du Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ) pour l'exercice 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009-178 du 05 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère chargé de la Micro finance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2007-652 du 31 décembre 2007 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes ;
- Vu** le décret n° 2010-483 du 05 novembre 2010 modifiant et complétant le décret 2007-652 du 31 décembre 2007 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ) ;
- Sur** rapport du Ministre de la Micro finance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel du Fonds National de Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ) pour l'exercice 2013 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 mars 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre chargé de la Micro Finance,
de l'Emploi des Jeunes et des Femmes,

Jonas GBIAN

Rékiatou MADOUYOU YEDO

Ampliations : PR 6; AN 4; CC-2; CS 2; HCJ-2; CES 2; HAAC 2; PM/CCAGEPPDDDS 4; MMFEJF 4; MEF- 4; AUTRES
MINISTERES 24; SGG 4; FNPEEJ 2; DGB-DCF-DGTCP- DGDDI 5; GCONB 2-DCCT-INSAE 3; UAC-ENAM-FADESP 3; UP-
FDSP 2; JO